



Dossier d'inscription au Chantier Jeunes

N° dossier :

NOM

Prénom

Sexe (cochez) M F

Date de naissance Âge ans

Dispositif ouvert aux jeunes de 15 ans à 17 ans.

Adresse

Commune

Téléphone

En cas d'urgence

Parent 1 : Prénom tél

Parent 2 : Prénom tél

Mail

Situation : Lycéen(ne) étudiant(e) autre préciser

Nom de l'établissement Ville

Classe

Merci de remplir tous les champs.

Pièce à joindre obligatoirement au dossier :

- Photocopie d'une pièce d'identité (mineur + parents).
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation où apparaît la responsabilité civile en cours (assurance habitation, extrascolaire + ...)
- Compléter l'autorisation parentale
- Signer le contrat de participation (au dos)
- Avoir pris note que les chantiers seront rétribués par bons d'achats.

Photo
D'identité
Ou
Une copie
(obligatoire)

AUTORISATION PARENTALE OU TUTEUR LÉGALE

Madame, Monsieur :

en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille mon fils s'engage :

→ La commune ou le donneur d'ordre du chantier (associations, bailleurs publics, ...) ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants au Chantier Jeune. En aucun cas la contre partie pour la participation au Chantier Jeune ne pourra avoir équivalent de salaire.

→ Le jeune doit bénéficier d'une couverture sociale en son nom ou sous couvert de son tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée à l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

→ La commune s'engage à souscrire auprès de sa compagnie d'assurance un contrat d'assurance "responsabilité civile" lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant à participer à l'opération Chantier Jeunes.

Dans le cadre des Chantiers Jeunes, des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur les communes (pas de fins commerciales).

Autorise les prises de vue de mon enfant.

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à le

Signature du représentant, précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Attention tout dossier incomplet sera refusé

CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif "CHANTIER JEUNES"

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Le lire attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. **Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.** Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

Le Chantier Jeunes se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 h 00. Un même jeune ne peut s'inscrire plus de 4 demi-journées par période de vacances scolaires (et maximum 5 demi-journées par mois d'été).

Concernant la réalisation des chantiers

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures (type randonnée ou sécurité) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Étant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, **l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers.**

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés. Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants. Je reste poli et respectueux avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier et je remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

Exclusion temporaire ou définitive.

Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à **15 € par demi-journée de chantier** et sera versée **en bons d'achats au nom du participant**. Celui-ci devra être utilisé rapidement.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à le

signature du participant, précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Mairie - 30 rue de la Gare
37370 Saint-Paterne-Racan
02 47 29 30 87